



MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande mixte de permis d'urbanisme et de permis d'environnement – Classe 1B

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Chaussée d'Alsemberg, 1037**

Identité du demandeur : **VAN LINTHOUT S.A. c/o VERBRUGGEN**
Chaussée d'Alsemberg, 1037 à 1180 UCCLÉ

Objet de la demande (nature de l'activité principale) permis d'urbanisme n°16-39265-09 : **aménagement d'une maison de repos et des abords, après démolition d'entrepôts** et de permis d'environnement n°8663 : **rubrique n°68B : garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur comptant : b) de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques. (34 emplacements)**

Périmètre et zone :

- du plan régional d'affectation du sol (PRAS) : zone de forte mixité et chemin de fer.

Motif principal de l'enquête :

Permis d'Urbanisme :

- PRAS (art.0.6) : prescriptions générales : surface de plus de 3000 m2.
- PRAS (art.0.6) : prescriptions générales : actes et travaux de nature à porter atteinte à l'intérieur d'îlot.
- PRAS (art.9.1) : prescriptions particulières : Zone de Chemin de Fer : abords du projet.
- PRAS (art.22) : prescriptions particulières : liseré de noyau commercial : affectation des étages au commerce + commerce entre 1000 et 2500 m2.
- CoBAT (art.153) : dérogation au RRU en ce qui concerne l'aménagement de la zone de recul latérale, le volume et l'implantation.
- Rapport d'Incidences.

Permis d'Environnement : Installations de Classe 1B.

L'enquête publique se déroule du **3 mai 2010** au **17 mai 2010** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **2 juin 2010** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 et 12 heures
- le mardi entre 17 et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus le matin entre 9 et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins au plus tard le **17 mai 2010** à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête, auprès de l'agent désigné à cet effet au service de l'Urbanisme, le mercredi matin.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut demander par écrit au collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 3 mai 2010

Le Secrétaire communal,
Frieda THEYS.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER.